



RETRAITES POUVOIR D'ACHAT PARLONS- EN

LES 7-8-9 et 15 MARS

Le Président du Conseil d'orientation des retraites (COR) a affirmé à l'Assemblée Nationale et au Sénat qu'il n'y a pas de problème de financement des pensions de retraite. Pour autant, le Président de la République, les ministres et la majorité continuent à parler de déficit pour justifier leur projet de réforme.

Retraités, nous sommes dans l'action afin que nos enfants et petits-enfants puissent comme nous partir en retraite à 60 ans et ne soient pas obligés de travailler jusqu'à 64 ou 65 ans ou peut-être plus comme l'ont fait nos parents.

Nous sommes aussi mobilisés pour défendre notre pouvoir d'achat. Le gouvernement prétend qu'il est maintenu. **C'EST UN MENSONGE**. Alors que l'indice INSEE minore l'inflation réelle du coût de la vie, en particulier pour l'alimentation, l'énergie ou la santé, l'évolution de nos pensions ne compense même pas l'inflation constatée par l'INSEE. **Ainsi un retraité qui percevait 1 000 € nets mensuels de pensions de retraite en décembre 2016 a perdu du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022, 1 mois et demi de revenu et ceux qui percevaient 1500 € nets mensuels et plus ont perdu plus de trois mois.**

Et les pertes sont encore plus importantes en comparant avec l'évolution du SMIC ou du salaire mensuel de base (SMB). Par rapport au SMB de janvier 2017 à décembre 2022 les pertes sont de

l'ordre de 2,5 mois pour des pensions de 1 000 € et de près de 4 mois pour les pensions de 1 500 € et plus.

Pour redonner du pouvoir d'achat aux retraités il faut revenir à une revalorisation au 1^{er} janvier anticipant l'inflation de l'année comme cela existait avant les modifications Sarkozy Hollande (et non pas en remettant à niveau par rapport à l'inflation constatée) et sur la base du salaire moyen de base et non sur l'indice INSEE (modification imposée par Philippe Seguin ministre du travail du gouvernement Mitterrand-Chirac en 1987).

Pour une retraite complète à temps plein le montant de la pension doit être au minimum égal au Smic revendiqué par la CGT (2 000 € bruts).

Nos pensions de retraite sont le fruit des cotisations versées lors de notre vie active. Ces cotisations ont permis de constituer des droits grâce au système par répartition. Il faut absolument le conserver pour les actifs actuels et les retraités.

Dans la continuité des différentes actions et manifestations des 7 et 8 mars avec la France à l'arrêt, les initiatives de la jeunesse, le 9 mars, sur proposition de l'UCR-CGT, le groupe des 9 a décidé d'une journée d'action le 15 mars prochain.

RETRAITÉS SOLIDAIRES et CONCERNÉS

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Adresse courriel :@..... Tel :

Adhère à l'USR CGT 86

À : le :

usr.cgt86@gmail.com

Signature :

USR CGT 86 : 21 bis rue Arsène Orillard 86000 Poitiers 05 49 6034 7